

DECRET N°87-204 du 8 JUILLET 1987

chargeant le Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique, des intérim des Camarades Barnabé BIDOUZO, Ministre des Finances et de l'Economie et Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale pour compter du 6 Juillet 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W le décret N° 87-201 du 6 Juillet 1987 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

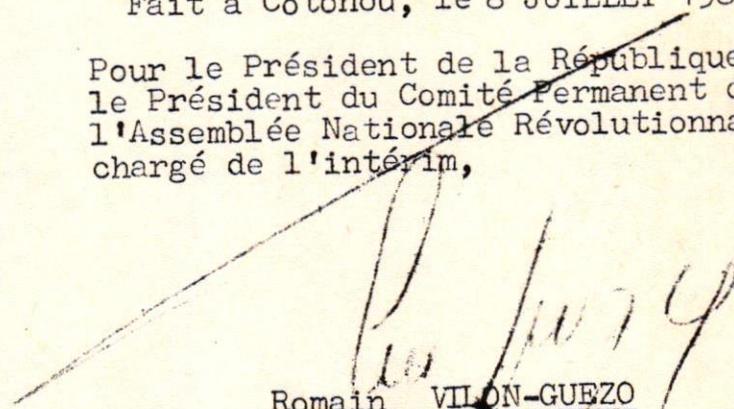
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 6 Juillet 1987, le Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique est chargé des intérim du Ministre des Finances et de l'Economie et du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale pendant l'absence des Camarades Barnabé BIDOUZO et Edouard ZODEHOUGAN.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 8 JUILLET 1987

Pour le Président de la République absent,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 2 ANR 2 SGCEN 4 SPD 1 CPC 6 PPC 2 MISPAT-M 6
AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE ET SES SECTIONS 4 DCCT-ONEPI 4
GDE CHANC. 1 PREFETS 6 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4 JORPB 1.-